

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 22 octobre 2010 à 21h00

L'an deux mille dix, le vingt deux octobre

Vu le code général des collectivités territoriales,

les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise, M CREMER Pascal, M DEJEAN Christian, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, M MENDRAS Bruno, M MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.

Secrétaire de séance : M CREMER Pascal

Avant de commencer la lecture du compte rendu Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'effectuer une minute de silence pour rendre un dernier hommage à Monsieur Pierre BOLLE, Conseiller Municipal depuis 1996, décédé le 19 octobre 2010.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du dix septembre deux mille dix, par le maire

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Aides périscolaires,
- 2°/ Cadeaux de fin d'année enfants,
- 3°/ Colis fin d'année personnes âgées,
- 4°/ Colis fin d'année personnel communal,
- 5°/ Choix architecte et lancement consultation entreprises travaux
toiture/musée
- 6°/ Emprunt,
- 7°/ Chemin communal de la Fontanelle,
- 8°/ Questions diverses.

1°/ Aides périscolaires

Monsieur le Maire rappelle, que suite à l'augmentation du budget cantine (mise en place du quotient familial), décidé lors du dernier conseil municipal, il fallait revoir le budget des différentes participations par la commune alloué aux enfants, dans le cadre des aides périscolaires.

Suite à la réunion de la commission des finances du 22 octobre, celle-ci propose la solution N° 3 du tableau ci-dessous en précisant qu'une participation de 30 € par enfant de maternelle serait souhaitable (par rapport aux deux accompagnatrices qui ne sont pas rémunérées).

Nom	Prénom	Age	Classe	Montant bourses			
				comme 2009	Solution 1	Solution 2	Solution 3
JULIEN	Kevin	18	Lycée	240	200	200	180
TAMM	Géraldine	17	Lycée	120	100	100	90
CHILARD	Solène	17	Lycée	240	200	200	180
HOARAU	Albin	16	Lycée	240	200	200	180
TREIBER	Isabelle	16	Lycée	240	200	200	180
TAMM	Félix	15	4ème	90	75	75	60
MOURGUES	Fabrice	14	3eme	180	150	150	120
RIBOLDI	Gabriel	13	4ème	180	150	150	120
MOURGUES	Marine	13	4ème	180	150	150	120
ROUSSET	Mathilde	13	4ème	90	75	75	60
MARGANT	Franck	12	4ème	180	150	150	120
ROSNER	Célia	12	5ème	90	75	75	60
MOURGUES	Grégory	12	5ème	180	150	150	120
MOURGUES	Mathieu	11	6ème	180	150	150	120
MARGANT	Louis	11	6ème	180	150	150	120
FAUCHERRE	Janis	8	CE2	130	100	100	90
FAUCHERRE	Nina	7	CE1	130	100	100	90
STANSIERE	Meryl	5	CP	130	100	100	90
DELAN	Morgane	5	GS	80	50		
DELAN	Maël	5	GS	80	50		
MOURGUES	Camille	4	MS	80	50		
STANSIERE	Louanne	3	MS	80	50		
MOURGUES	Aymeric	3	MS	80	50		
				3350	2725	2475	2100

Monsieur DEJEAN indique qu'il trouve dommage de diminuer les bourses pour les enfants. Pour les accompagnatrices des enfants des maternelles, il propose de donner plutôt une indemnité kilométrique.

Monsieur le Maire indique que cela n'est pas facile à mettre en place et surtout administrativement. En effet, la commune a déjà payé la formation des deux accompagnatrices. De plus, il explique le fait que suite à la décision du dernier conseil municipal d'appliquer le quotient familial sur la cantine, une étude approximative a été effectuée et celle ci fait apparaître un déficit d'environ 600 € par rapport aux dépenses de cantine de 2009. La solution n° 3 serait peut être la plus adaptée. Il rappelle également le travail qui a été fait en amont pour maintenir le ramassage scolaire de ces enfants, et remercie à cette occasion, les accompagnatrices qui ont accepté de remplir cette fonction.

Madame LAFONT propose que les parents d'enfants en maternelle, non accompagnateur, pourraient faire un geste envers les deux accompagnatrices.

Monsieur DEJEAN estime qu'il sera préférable de diminuer, par exemple sur les investissements, au lieu du budget pour les enfants.

Après une longue discussion, le Conseil Municipal DECIDE avec

- 9 votes pour
- 1 vote contre (Christian DEJEAN)

d'appliquer la solution N° 3 plus 30 € par enfant scolarisé en maternelle.

Le total des aides périscolaires pour l'année 2010, s'élève donc à 2.250,00 €.

2°/ Cadeaux de fin d'année enfants, 3°/ Colis fin d'année personnes âgées

La commission des finances propose d'organiser un goûter de Noël avec une animation au lieu d'offrir des cadeaux aux enfants et aux personnes âgées.

En effet, Monsieur le Maire indique que l'année dernière, des cadeaux pour enfants n'ont pas été retirés. D'autres l'ont été très tardivement. Pour cette raison, la commission des finances se demande dans quelle mesure il faut continuer d'offrir des cadeaux aux enfants. Une animation qui toucherait tout les âges, réunissant personnes âgées et enfants, semble être pour elle une bonne solution pour marquer les fêtes de fin d'année.

Pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer un cadeau est envisagé.

Un budget d'environ 300 à 500 € est préconisé pour organiser cette après-midi. Mmes AURIOL, VERDIER, MAZEL et BONZON et Monsieur MENDRAS se sont proposés pour s'occuper de l'organisation : choix de l'animation (comteur, magie, spectacle ...), date (proposition samedi 18.12.10 vers 15h).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'annulation des cadeaux aux enfants et aux personnes de plus de soixante cinq ans et adopte la proposition d'organiser une après-midi récréative avec animation.

4°/ Colis fin d'année personnel communal

Monsieur le Maire propose de garder l'idée des chèques TIR GROUPE à la place du bon d'achat Cora. Les chèques Tir Groupé laissent plus de choix.

Après discussion le Conseil Municipal DECIDE avec

- 9 votes pour et
- 1 abstention (Ginette LAFONT)

de garder un montant de 50 € par colis de fin d'année pour le personnel communal à savoir : Magali SENEAL, Susanne EMERI, Loïc PUECH et Magali BUFFAZ

5°/ Choix architecte et lancement consultation entreprises travaux toiture/musée

Monsieur le Maire informe que suite à la décision du dernier Conseil Municipal de refaire la toiture tout en prenant en compte la rénovation du musée actuel et de lancer un appel d'offre d'architecte pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, un seul architecte a donné suite. Monsieur LAUNE Christian d'Alès.

Après délibération le Conseil Municipal DECIDE avec

- 9 votes pour et
- 1 vote contre (Ginette LAFONT)

de choisir l'architecte Monsieur LAUNE au taux de rémunération de 11% pour les missions suivantes :

- Etablissement de l'avant projet sommaire
- Etablissement du cahier des charges pour le lancement de la consultation des entreprises
- L'analyses des offres

Travaux toiture et travaux divers

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu l'estimation de l'architecte, qui représente un total de 50.155,35 € HT et qui comprend la réfection de la toiture, du cellier, la rénovation du musée actuel et l'aménagement de l'ancien local technique en musée.

La commission des finances propose, par rapport au tableau ci-dessous, de :

- supprimer le suivi de chantier dans la proposition de l'architecte,
- laisser pour l'instant les luminaires existants dans le musée actuel
- de faire le sablage pour enlever le salpêtre et nettoyer les joints avec traitement des pierres dans l'ancien musée
- de voir avec l'architecte la nécessité du doublage, l'étanchéité et l'isolation du cellier (ancienne citerne),
- de prévoir un électricien pour la mise aux normes de ces pièces
- de se faire prêter ou de louer le matériel nécessaire à la mise à nue des pierres et à leur rejointoiement dans la pièce de l'ancien local atelier. Ce travail sera effectué par l'employé municipal,
- de ne pas retenir la solution de l'architecte de rénover l'ancien atelier

Dépenses réalisées et engagées (toiture mairie)		40 000,00 €
Cellier	doublage / mur et toiture + solin	1 700,00 €
Rénovation Musée actuel	sablage joints	2 600,00 €
	changement luminaires existants	2 500,00 €
Table d'orientation	réalisation nouvelle table	7 575,00 €
TOTAL	première solution	54 375,00 €
Mise en valeur musée actuel	Lot maçonnerie démolition, gros œuvre, dallage, doublages	12 000,00 €
	Lot menuiserie porte d'entrée, fenêtre petit carreau, fenestron	5 000,00 €
	Lot électricité courants faibles, VM	6 700,00 €
	Lot peinture murs, plafond, menuiseries bâtiment, nettoyage	1 385,00 €
Architecte		4 970,35 €
TOTAL	deuxième solution	84 430,35 €

Après délibération le Conseil Municipal DECIDE avec

- 7 votes pour et
- 3 abstentions (Ginette LAFONT, Annelise BONZON, Christian DEJEAN)
- **de maintenir** la proposition de la commission des travaux
- **d'autoriser** le maire à poursuivre cette réalisation et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Table d'orientation

Monsieur le Maire explique que de nombreux randonneurs et autres, signalent qu'ils ont du mal à se retrouver sur l'ancienne table d'orientation.

Monsieur le Maire propose donc de faire réaliser une nouvelle table à côté du panneau de la commune, située sur la place du haut, pour un montant de 7.575 € HT et de laisser en place l'ancienne.

Une aide pourrait être demandée au Parc National des Cévennes et à la Région.

Madame BONZON n'arrive pas à se décider pour un investissement de cet ordre quand certains n'ont rien à manger. Une explication lui est fournie en précisant que ce projet est inclus dans l'emprunt (Madame BONZON n'ayant pas assistée à la commission des finances).

Madame LAFONT n'est pas favorable à la nouvelle table et préférerais plutôt les panneaux de faune et flore qui était prévu. Quand aux subventions, il faudrait peut être faire d'abord des réunions pour voir exactement ce que l'on fait.

M. le Maire indique qu'il est préférable de faire les demandes de financement avant, et cela pour gagner du temps. Monsieur CREMER indique également que des subventions pourraient être demandées pour les panneaux faune et flore après avoir obtenu un devis pour ce travail. Le contact avec Alain RENAUX, ainsi que pour la préparation des panneaux de représentation de la flore et de la faune sont toujours d'actualité.

Après délibération le Conseil Municipal DECIDE avec

- 7 votes pour et
- 3 abstentions (Ginette LAFONT, Annelise BONZON, Christian DEJEAN)

d'autoriser le maire à solliciter l'aide financière de la Région, du Parc National des Cévennes pour la table d'orientation et les panneaux explicatifs « Faune et Flore »

d'autoriser le maire à poursuivre l'avancement de ces projets et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

6° / Emprunt

Ayant examinés et discutés pendant la commission des finances, à l'appui des propositions reçues par le Crédit Agricole du Languedoc et la Caisse d'Épargne (voir tableaux ci-dessous), la commission des finances propose un emprunt de 60.000 € sur 20 ou 25 ans.

PROPOSITION EMPRUNT échéance annuelle et trimestrielle

	CRCA				CE			
	15	20	25	30	15	20	25	30
60.000 annuelle	3,06% 5 047,83 €	3,23% 4 119,19 €	3,30% 3 561,86 €	3,35% 3 201,26 €	3,20% 5 098,98 €	3,43% 4 194,97 €	3,50% 3 640,44 €	
60.000 trimestrielle	3,03% 1 248,12 €	3,19% 1 017,41 €	3,26% 879,66 €	3,31% 790,58 €	3,17% 1 260,40 €	3,39% 1 035,82 €	3,46% 898,89 €	
80.000 annuelle	3,06% 6 730,44 €	3,23% 5 492,25 €	3,30% 4 749,15 €	3,35% 4 268,35 €	3,20% 6 798,64 €	3,43% 5 593,29 €	3,50% 4 853,92 €	
80.000 trimestrielle	3,03% 1 664,16 €	3,19% 1 356,54 €	3,26% 1 172,58 €	3,31% 1 054,11 €	3,17% 1 680,54 €	3,39% 1 381,09 €	3,46% 1 198,52 €	

Remboursement par anticipation

	CRCA				CE			
	15	20	25	30	15	20	25	30
60.000	2,75%	2,97%	3,08%	3,16%	3,20%	3,43%	3,50%	
annuelle	4 935,42 €	4 022,52 €	3 476,53 €	3 123,44 €	5 098,98 €	4 194,97 €	3 640,44 €	
80.000	2,75%	2,97%	3,08%	3,16%	2,84%	3,12%	3,50%	
annuelle	6 580,00 €	5 363,36 €	4 635,37 €	4 164,58 €	6 622,97 €	5 438,72 €	3 640,44 €	

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, DECIDE, avec

- 9 votes pour et
- 1 abstention (Annelise BONZON)

d'accepter la proposition du Crédit Agricole du Languedoc d'un emprunt de 60.000 € aux caractéristiques suivantes :

Durée	20 ans
Taux fixe	3,23% et taux EQUIVALENT à 2,97%
Echéances	Annuelles (seule la première à 90 jours après mise à disposition des fonds) constantes de 4.022,52 €.
Frais de dossier	Néant

- **PREND L'ENGAGEMENT**, au nom de la Commune d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les ressources nécessaires au paiement des échéances.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, pour signer le contrat entre la Commune et la Caisse de Crédit Agricole du Languedoc

7°/ Chemin communal de la Fontanelle

Monsieur le Maire informe que suite à la rencontre organisée en d'août dernier avec Monsieur Mikaelian, Président de l'Union des Eglises Evangéliques Arméniennes de France, Pascal CREMER et lui-même, et renseignements pris auprès du service juridique de Groupama, il n'y a aucun doute sur le fait que le chemin de la Fontanelle est bien communal. La commune en assure l'entretien, la sécurité depuis sa création. De ce fait, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se positionner pour savoir si ils souhaitent que ce chemin devienne privé.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE, que ce chemin ne devienne pas privé.

8°/ Questions diverses

- **Demande de subvention « Association La Festo Del País »**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l' Association « La Festo Del País » demandant une subvention de départ de 600,00 (six cent) euros de la commune, pour faire face aux différentes dépenses qu'ils auront besoin de faire, pour les frais et mise en place des différentes animations à venir (randonnée pédestre du 31 octobre 2010, loto en décembre, randonnée pédestre au printemps et organisation d'une demi-journée détente régulière pour permettre aux gens de la commune de se retrouver).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 6 voix pour et
- 4 conseillers qui ne participent pas au vote
(D.MOURGUES, N.VERDIER, C.DEJEAN et V.AURIOL)

vote une subvention d'un montant de 600 euros à cette association.

- **Réunion du Club Cévenol du 24 octobre 2010 :**

Monsieur le Maire informe qu'une invitation a été adressée par le Club Cévenol à tous les conseillers municipaux pour une réunion de la Commission d'Action sur la future charte du Parc National des Cévennes, le 24 octobre prochain à Lasalle.

Madame Ginette LAFONT y participera.

- **Projet d'assainissement individuel regroupé :**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le projet d'assainissement individuel regroupé suit son cours et qui comprend différents propriétaires du cœur du village. Le bâtiment de la Mairie est concerné.

- **Régie de Coordination au sein de la Commune de LASALLE :**

Madame AURIOL précise que suite à une réunion qu'elle a assisté, il convient que les associations de la commune fassent parvenir les dates de leurs manifestations, le plus rapidement possible à cette structure.

- **Première édition du livre « Le sanctuaire chrétien de Ste Croix »**

Monsieur le Maire rappelle que suite au refus de la première édition du livre « le sanctuaire chrétien de Ste Croix de Caderle » un courrier a été adressé à la société « Studio Passé Composé d'Anduze » en lui demandant si elle souhaitait récupérer cette première édition, non vendable.

Cette société nous a répondu en nous proposant de nous laisser tous les ouvrages de cette première édition, au prix de 2 € 50 l'unité

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de ne pas accepter de payer les livres de la première édition à 2,50 € l'unité pour la raison, que suite à une mauvaise impression, manque de pages et mauvaise reliure, la commune a perdu certaines ventes durant la saison estivale.
- de faire un courrier à cette société en lui demandant, si elle le désire, de venir récupérer ces ouvrages en Mairie.

- **Mise en dépôt vente des ouvrages « Le sanctuaire Chrétien de Ste Croix »**

Madame AURIOL informe qu'une convention a été élaborée et cinq conventions sont déjà signées. Librairie Coularou à St. Hippolyte du Fort, Etablissement Menviel à Lasalle, Maison de la Presse à Anduze, Librairie Sodepart à Anduze et Sauramps en Cévennes à Alès. Au Musée de la Vallée Cévenol la convention est déposée mais non retournée ce jour.

Sur la question si il faut élargir le secteur de la vente sur Nîmes et/ou Montpellier, les conseillers sont favorables.

- **Desserte mobile ORANGE :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a adressé différents courriers concernant la mauvaise réception de la téléphonie mobile sur la commune.

Suite à ces interventions, une société, mandatée par ORANGE, est intervenue pour procéder à des relevés sur différents endroits de la commune, pour lequel il s'est avéré que sur notre commune, il n'y avait pratiquement pas de couverture. De ce fait, en fonction de ces éléments, un autre courrier sera adressé rapidement à Monsieur le Président du Conseil Général du Gard et à Monsieur le Préfet du Gard pour faire part de notre mécontentement et de cet état de fait (zone blanche).

- **Desserte ADSL :**

Monsieur le Maire donne quelques informations sur l'évolution de la mise en place d'un « Booster » pour permettre une meilleure réception de l'ADSL. L'armoire nécessaire a été mise en place, l'alimentation électrique a été faite et la mise en service devrait avoir lieu d'ici fin novembre 2010.

- **Problème élagage des lignes électriques :**

Suite à des réclamations de propriétaires, un courrier a été adressé à ERDF en leur demandant de bien vouloir intervenir rapidement pour le nettoyage des lignes électriques notamment sur un quartier de la commune dit « Les Oliviers - La Liquière » et ce avant l'hiver afin de ne pas manquer d'électricité en cas de mauvais temps.

Une réponse a été faite en précisant que l'entreprise CAPALDI avait été commandée et que celle-ci devrait intervenir dans les prochains jours.

- **Natura 2000 et PNC**

Monsieur DEJEAN demande des nouvelles concernant Natura 2000 et Monsieur le Maire explique qu'il n'y a rien de nouveau.

Monsieur DEJEAN informe le conseil municipal qu'il fait partie de la Commission Agriculture du Parc National des Cévennes et l'élaboration de la charte suit son cours. Le rythme est assez soutenu avec 3 réunions sur 3 mois. Il explique que le budget des subventions est en baisse de 10%, mais néanmoins un dossier bien présenté à toute ses chances d'être accepté.

- **Intervention de Violette AURIOL sur les commissions de la communauté de communes :**

Ordures ménagères :

Madame AURIOL informe qu'une redevance pour la déchetterie va être mise en place pour les professionnels. Sur St. Hippolyte la pesée est possible pour le calcul de celle-ci, mais Lasalle n'est pas équipé d'un pont pour la pesée. Une convention sera mise en place avec un carnet de passage et le calcul se fera au volume.

Des différentes redevances ordures ménagères sont à rééquilibrer pour le Camping du Figaret, Super U DIA ...

Une réorganisation de la collecte a été effectuée pour les communes de Cognac, Cros ... en raison des problèmes de passage des camions trop gros. Les habitants sont mécontents. Des nouveaux emplacements des contenants ont pourtant été mis en place. Affaire à suivre.

Culture :

- Lors de la dernière réunion Madame H. MEUNIER, Professeur de Français au Collège de la Galaberte à St. Hippolyte, a présenté son projet de romans et films méditerranéens (Pagnol, Daudet ...) et sollicite une subvention.
- Le spectacle de voix médiévales « Carmine » donné par la Communauté des Communes a eu lieu dans le temple de Ste Croix le 18 septembre dernier. Il n'a réuni que 22 personnes. Madame AURIOL regrette car c'était un spectacle de grande qualité. En tant que déléguée à la culture de la Communauté des Communes Cévennes Garrigues elle précise qu'elle ne redemandera pas d'autres spectacles pour le moment. Nous devons faire preuve d'honnêteté face à la gestion de l'argent public.
- Madame AURIOL informe que la Médiathèque de St. Hippolyte est au stade de l'avant projet sommaire pour l'instant. Pour la Médiathèque de Lasalle une réunion d'étude pour le fonctionnement est programmée.
- Elle précise que pour les associations de Ste Croix qui veulent demander une subvention, elles doivent remplir un dossier avant le 31 octobre 2010 et les demandes seront examinées le 10 novembre.

- Bulletin Municipal :

Madame Violette AURIOL précise qu'il conviendrait de programmer la date de la prochaine réunion de la commission bulletin, et ce rapidement pour établir un bulletin pour fin novembre.

La date du mardi 26 octobre à 15 heures est retenue.

- Site internet :

Afin de poursuivre la mise à jour du site, Monsieur MENDRAS propose que les personnes concernées se retrouvent le mardi 26 octobre 2010 à 13 heures en mairie.

- **Monsieur MENDRAS** fait part au Conseil Municipal que sur la première page du Bulletin Municipal de la Commune de St Jean du Gard, il apparaît la passerelle qui a été mis en place dernièrement, sous le hameau de Caderle, sur la route royale.

Il précise que l'article rédigé lors de l'inauguration a été inséré dans son intégralité.

- Information de la Communauté de Communes :

Un vidéo projecteur va être acheté et sera mis à disposition des communes.

La radio « radio escapade » sera prochainement émise sur Lasalle.

Le Déménagement du siège de la Communauté de Communes (de Lasalle à Monoblet) aura lieu fin novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10